



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 10 mai 2007 — N° 3

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 32.

Conformément à l'entente conclue entre les groupes parlementaires, M. le président entend les représentations de M. Fournier, leader du gouvernement, M. Proulx, leader de l'opposition officielle, et Mme Lemieux, leader du deuxième groupe d'opposition, concernant le déroulement de la période des questions et réponses orales, la répartition des débats de fin de séance et l'organisation du débat sur le discours d'ouverture. M. le président prend la question en délibéré.

À 9 h 58, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 08.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

M. Dumont, chef de l'opposition officielle, entame le débat sur le discours d'ouverture prononcé par M. Charest, premier ministre, à la séance du mercredi 9 mai 2007.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 12 heures.

À 12 h 07, M. le président suspend la séance jusqu'à 14 heures.

10 mai 2007

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bergeron (Verchères) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 190 Loi abrogeant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques

La motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1 en annexe)

Pour: **118** Contre: **0** Abstention: **0**

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 200 Loi concernant Le Club de Golf Knowlton inc.

10 mai 2007

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 17-20070510)

M. Paradis (Brome-Missisquoi) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Le Club de Golf Knowlton inc.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 200 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 205 Loi concernant la Municipalité de Caplan

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 18-20070510)

M. Auclair (Vimont) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Municipalité de Caplan.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 205 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

10 mai 2007

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 201 Loi sur la Compagnie du cimetière Saint-Charles

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 19-20070510)

M. Légaré (Vanier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi sur la Compagnie du cimetière Saint-Charles.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 201 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 204 Loi concernant la Ville de Lévis

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 20-20070510)

M. Lévesque (Lévis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Lévis.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 204 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

10 mai 2007

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 206 Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 21-20070510)

M. Camirand (Prévost) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 206 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, dépose :

Le rapport, en date du 7 mai 2007, sur le mandat spécial, conformément à l'article 92 de la *Loi sur l'administration financière* ;

(Dépôt n° 22-20070510)

Le rapport annuel de la Caisse de dépôt et placement du Québec accompagné de renseignements additionnels, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006.

(Dépôt n° 23-20070510)

10 mai 2007

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'Entente modifiant l'Entente sur la prestation des services de police entre le Conseil Mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec ;
(Dépôt n° 24-20070510)

L'Entente sur la prestation des services policiers entre le gouvernement d'Akwesasne, le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Québec ;
(Dépôt n° 25-20070510)

L'Entente modifiant l'Entente sur la prestation des services policiers entre le Conseil de la Nation Huronne-Wendat, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ;
(Dépôt n° 26-20070510)

L'Entente modifiant l'Entente sur la prestation des services policiers entre le Listuguj Mi'Gmaq Government, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.
(Dépôt n° 27-20070510)

M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le rapport annuel d'Hydro-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006.
(Dépôt n° 28-20070510)

M. le président dépose :

Un message de Sa Majesté la reine, chef du Commonwealth, à l'occasion du Jour du Commonwealth ;
(Dépôt n° 29-20070510)

Les prévisions budgétaires 2007-2008 et le rapport financier préliminaire 2006-2007 du Directeur général des élections du Québec ;
(Dépôt n° 30-20070510)

Les prévisions budgétaires 2007-2008 et le rapport financier préliminaire 2006-2007 de la Commission de la représentation électorale du Québec ;
(Dépôt n° 31-20070510)

10 mai 2007

Le rapport du Directeur général des élections sur la mise en application de l'article 490 de la *Loi électorale* dans le cadre des élections générales du 26 mars 2007 ;

(Dépôt n° 32-20070510)

Le rapport du Directeur général des élections sur la mise en application de l'article 90.5 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* dans le cadre du référendum qui s'est tenu dans la Ville de Granby le 1^{er} avril 2007.

(Dépôt n° 33-20070510)

Puis, il dépose les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale :

Décision 1356 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale, en date du 14 décembre 2006 ;

(Dépôt n° 34-20070510)

Décision 1357 concernant le Règlement concernant la nomination du directeur adjoint des programmes pédagogiques, en date du 14 décembre 2006 ;

(Dépôt n° 35-20070510)

Décision 1360 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative, en date du 14 décembre 2006 ;

(Dépôt n° 36-20070510)

Décision 1362 concernant le Règlement autorisant le vérificateur général à déroger à certaines dispositions de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations, en date du 15 mars 2007 ;

(Dépôt n° 37-20070510)

Décision 1363 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les cérémonies officielles et les activités à caractère officiel, en date du 15 mars 2007.

(Dépôt n° 38-20070510)

Enfin, il dépose :

La liste des documents dont la loi prescrit le dépôt à l'Assemblée.

(Dépôt n° 39-20070510)

10 mai 2007

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 260 citoyens et citoyennes de Montréal, concernant la reconduction du programme AccèsLogis.

(Dépôt n° 40-20070510)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Curzi (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le projet de commercialisation des haltes routières sur les autoroutes du Québec.

(Dépôt n° 41-20070510)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Ouellette (Chomedey) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 9 501 citoyens et citoyennes de Saint-Dorothée et des environs, concernant le projet d'implantation d'un hippodrome et d'un salon de jeux à Sainte-Dorothée ou dans les environs.

(Dépôt n° 42-20070510)

M. le président rend la directive suivante concernant le cadre de la période des questions et réponses orales de la 38^e législature :

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Les questions seront réparties selon un critère de proportionnalité entre les groupes parlementaires d'opposition en tenant compte du rôle prépondérant de l'opposition officielle.

L'opposition officielle aura droit aux 1^e, 2^e, 5^e, 6^e, 8^e et 10^e questions principales. Le deuxième groupe d'opposition aura droit aux 3^e, 4^e, 7^e et 9^e questions principales. Il y aura alternance entre les deux groupes d'opposition à partir de la 11^e question principale.

10 mai 2007

Quant aux députés ministériels, ils pourront poser une question principale par trois séances. Cette question pourra être posée en alternance au 7^e rang, à la place d'une question du deuxième groupe d'opposition, ou au 8^e rang à la place d'une question de l'opposition officielle.

En ce qui concerne les questions complémentaires, l'opposition officielle aura droit à deux questions complémentaires à la suite de sa première question principale. Les autres questions principales, jusqu'à la 10^e question inclusivement, seront suivies d'une seule question complémentaire. De plus, l'auteur d'une question complémentaire devra appartenir au même groupe que l'auteur de la question principale et une question complémentaire ne pourra pas être transformée en question principale.

Les temps des questions et des réponses seront appliqués strictement. La première question principale de chaque groupe parlementaire d'opposition aura une durée de 1 minute 30 secondes. Les autres questions principales auront une durée de 1 minute. Quant aux questions complémentaires, elles auront une durée maximale de 30 secondes. Les réponses principales à la première question de chaque groupe seront de 1 minute 45 secondes. Les autres réponses principales auront une durée de 1 minutes 15 secondes. Quant aux réponses aux questions complémentaires, elles auront une durée maximale de 45 secondes.

En tenant compte de l'application pratique du cadre théorique proposé, la présidence verra à l'ajuster, au besoin, afin de répondre aux objectifs de la présente directive.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Copie d'un communiqué de presse émis le 10 mai 2007 par l'Institut de cardiologie de Montréal concernant une mise au point relativement à l'attente en chirurgie.

(Dépôt n° 43-20070510)

10 mai 2007

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dumont, chef de l'opposition officielle, M. Charest, premier ministre, et M. Gendron, chef du deuxième groupe d'opposition, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite M. Nicolas Sarkozy pour son élection à la Présidence de la République française.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Caire (La Peltrie) et M. Drainville (Marie-Victorin) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale de la santé mentale, qui se tient cette année du 7 au 13 mai.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), M. Caire (La Peltrie) et M. Drainville (Marie-Victorin) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de l'infirmière auxiliaire, célébrée le 5 mai.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

10 mai 2007

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Dorion (Nicolet-Yamaska) et Mme Lapointe (Crémazie) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale de la dignité des personnes assistées sociales en reconnaissant le courage de ces femmes et de ces hommes et leur volonté de participer activement à la vie démocratique et socioéconomique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bachand, ministre du Tourisme, M. Gosselin (Jean-Lesage) et M. Trottier (Roberval) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite les lauréats de la 22^e édition des Grands Prix du tourisme québécois, de même que le récipiendaire du Prix du ministre du Tourisme, M. Gilbert Rozon.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Légaré (Vanier) et M. Deslières (Beauharnois) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale salue l'époustouflante performance du plongeur québécois Alexandre Despatie, qui a remporté trois médailles d'or lors de la Coupe Canada 2007 du Grand Prix de plongeon de la FINA et qui a contribué de façon remarquable au rayonnement du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

10 mai 2007

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Benjamin (Berthier), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et M. Deslières (Beauharnois) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire
du décès de Gilles Villeneuve.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Morissette (Charlesbourg) et M. Curzi (Borduas) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec commémore le
92^e anniversaire du génocide arménien du 24 avril 1915.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le vendredi 18 mai 2007, M. Desrochers (Mirabel) s'adressera à Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les dépassements de coûts des projets de construction de l'UQAM ».

À la suite de l'annonce précédente, le président rend la directive suivante :

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Rien dans les dispositions du Règlement ne permet à la présidence de refuser un avis d'interpellation alors même que les commissions ne sont pas constituées. La Commission de l'Assemblée nationale doit se réunir prochainement pour déterminer la composition des commissions et la présidence ne peut préjuger du résultat de ses travaux et partir du principe que les commissions ne seront pas effectivement constituées à la date prévue pour l'interpellation.

10 mai 2007

M. le président rend ensuite une directive concernant la répartition des débats de fin de séance entre les groupes parlementaires.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Dans le contexte de la nouvelle composition de l'Assemblée résultant des élections du 26 mars 2007, il convient de déterminer la répartition des débats de fin de séance entre les groupes parlementaires.

Cette répartition se fera sur un cycle de trois séances du mardi et du jeudi. Ainsi, deux séances sur trois, l'opposition officielle aura droit à deux débats par séance alors que le deuxième groupe d'opposition en aura un. Lors de la troisième séance, ce sera le deuxième groupe d'opposition qui aura droit à deux débats et l'opposition officielle en aura un. Sur neuf débats, cinq seront donc attribués à l'opposition officielle et quatre au deuxième groupe d'opposition.

Un député ministériel pourrait également soulever un débat une fois toutes les neuf séances. Afin de ne pas pénaliser un groupe en particulier, ce débat remplacerait en alternance un débat de l'opposition officielle et un du deuxième groupe d'opposition.

En ce qui concerne l'ordre des débats au cours d'une séance, sous réserve d'un débat octroyé à un député ministériel, l'opposition officielle aura droit au premier débat et le deuxième groupe d'opposition au deuxième débat. Enfin, le troisième débat sera attribué au groupe d'opposition qui aurait normalement droit à deux débats lors de cette séance

M. le président dépose :

La grille présentant la répartition et le rang des débats de fin de séance.

(Dépôt n° 44-20070510)

10 mai 2007

AFFAIRES DU JOUR

M. le président rend la décision suivante concernant la répartition du temps dans le cadre du débat sur le discours d'ouverture :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le discours d'ouverture de la session et le débat qui s'ensuit durent au plus 25 heures. Déduction faite de la réplique d'une heure et des temps prévus pour les chefs, soit deux heures pour le premier ministre, deux heures pour le chef de l'opposition officielle et une heure pour le chef du deuxième groupe d'opposition, une enveloppe de 19 heures doit être répartie entre les trois groupes parlementaires. Cette répartition se fera selon un critère de proportionnalité entre ces trois groupes.

Ainsi, le groupe parlementaire formant le gouvernement disposera de 7 h 18 (38,4 % du temps à répartir), l'opposition officielle disposera de 6 h 14 (32,8 %) et le deuxième groupe d'opposition bénéficiera de 5 h 28 (28,8 %).

À ces temps de parole, il faut ajouter ceux dévolus aux chefs, ce qui donne au groupe parlementaire formant le gouvernement un temps de parole total de 9 h 18, en plus de la réplique d'une heure. L'opposition officielle bénéficiera au total de 8 h 14 et le deuxième groupe d'opposition, de 6 h 28.

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture prononcé par M. Charest, premier ministre, à la séance du mercredi 9 mai 2007.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Caire (La Peltrie) à M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les délais d'attente en chirurgie cardiaque.

10 mai 2007

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement,
M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Un tableau présentant l'évolution de l'attente en cardiologie tertiaire.
(Dépôt n° 45-20070510)

À 18 h 14, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en
conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 15 mai 2007, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

10 mai 2007

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bergeron (Verchères), proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 190, Loi abrogeant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques :

(Vote n° 1)

POUR - 118

Arcand	Damphousse	Lapointe	Pelletier
Arseneau	De Martin	[Crémazie]	[Rimouski]
Aclair	Deschamps	Lapointe	Pelletier
Auger	Deslières	[Groulx]	[Chapleau]
Bachand	Desrochers	Laporte	Proulx
Beauchamp	Diamond	Leblanc	Reid
Beaupré	Dionne-Marsolais	L'Écuyer	Richard
Béchar	Domingue	[Pontiac]	Riedl
Bédard	Dorion	L'Écuyer	Roux
Benjamin	Doyer	[Saint-Hyacinthe]	Roy
Benoit	Drainville	Légaré	[Montmagny-L'Islet]
Bergeron	Dubourg	Legault	Roy
Bergman	Dufour	Lelièvre	[Lotbinière]
Bérubé	Dumont	Lemay	Roy Verville
Bertrand	Dupuis	Lemieux	Schneeberger
Blais	Ferland	Lessard	Simard
Bonnardel	Fournier	Lévesque	Sklavounos
Bouchard	Francoeur	MacMillan	St-Pierre
Boulet	Gagnon-Tremblay	Malavoy	Taillon
Caire	Gaudreault	Maltais	Thériault
Camirand	Gautrin	Marsan	Therrien
Charbonneau	Gendron	Ménard	Tomassi
Charest	Gingras	Merlini	Turp
Charlebois	Girard	Méthé	Vallée
Cholette	Gonthier	Morasse	Vallières
Clermont	Gosselin	Morin	Wawanoloath
Cloutier	Grandmont	Morissette	Whissell
Copeman	Grondin	Normandeau	
Côté	Hamad	Ouellette	
Couillard	Harel	Ouimet	
Courchesne	James	Pagé	
Cousineau	Jérôme-Forget	Paquet	
Curzi	Kelley	Paradis	